

On vit alors les journaux ministériels nier certaines clauses, les tordre en tous sens, les commenter de toutes manières pour les présenter et les faire adopter par le parti. L'esprit de parti s'en mêlant, on était sûr de faire trouver admirables les monstruosités les plus infâmes. Ah! quand donc nos compatriotes cesseront-ils de se livrer à ce malheureux esprit de parti qui, depuis le jour à jamais néfaste de l'Union de 1840, est venu briser tout patriotisme parmi eux, ait sacrifier tant de terrain au Haut-Canada, et céder à autant d'empiètements.

Poussé enfin par l'opinion publique, le ministère, par le canal du *Journal de Québec*, livra au bout de quelques mois le projet tout entier. Néanmoins ce journal, pour diminuer la portée dangereuse que devait avoir la publication de ce document, disait honteusement qu'il l'avait puisé ça et là dans des articles de journaux. On n'osait pas encore le faire connaître au juste, on ne voulait pas lui donner un caractère officiel et on mentait pour tromper le peuple.

Quelque temps après, on livrait une copie du projet à tous les membres de la Chambre, mais avec ordre de ne pas le rendre public.

Le peuple espérait que si on avait toujours refusé de lui faire connaître le projet, si on avait poussé l'insolence jusqu'à lui refuser de se prononcer par des élections générales sur une question qui intéressait à un si haut degré sa tranquillité, son bonheur, le bonheur de sa race, il allait au moins, comme on le disait hautement, comme on le promettait avec une apparence de sincérité, voir ses mandataires discuter le projet et réclamer les modifications jugées nécessaires. M. Cauchon, même avait une liste toute prête de réformes, jurait ses grands dieux de faire sauter le gouvernement s'il refusait d'y accéder. Quelle ne fut donc pas la surprise générale quand à l'ouverture des Chambres, en février 1865, les ministres, sûrs de leurs majorité moutonnaire, déclarèrent lestement, par l'organe de J. A. McDonald, qu'il fallait adopter le projet de Confédération tel quel, qu'il n'y aurait ni discussion des clauses ni amendements, qu'ils s'étaient engagés, à cela envers les autres provinces. C'était tout simplement avouer que toutes les promesses qui avaient été faites jusqu'alors n'étaient que mensonges et duperies. Ils déclarèrent de plus que le gouvernement ne se proposait pas, comme on l'avait aussi promis, de soumettre le projet à la sanction du peuple, si on l'adoptait. Si la Chambre le rejette, ajoutait-il, on avisera.

Devant une conduite aussi arbitraire, il est inutile de se demander ce que devaient faire nos Chambres. Leur conduite était toute tracée, il fallait briser le despotisme et mettre à la tête d'un nouveau gouvernement des hommes dévoués et non des maîtres insolents.

Malheureusement les représentants du peuple tinrent une conduite toute différente et votèrent presque tous pour le

projet. Ils expliquèrent leur étonnante conduite en citant les paroles des ministres qui avaient dit: plus tard, après l'adoption du projet de Confédération, nous discuterons les législatures locales, et alors vous pourrez faire les changements que vous jugerez nécessaires.

C'était vraiment trop compter sur l'honneur et la bonne foi de pareils hommes et il est regrettable que des représentants du peuple jusqu'alors fermés dans l'opposition, du moins en apparence, aient cru devoir renier leur glorieux passé et faire cause commune avec des ennemis dont ils avaient souvent eu occasion de flétrir énergiquement la conduite.

Le projet de Confédération passa donc, et le peuple attendit avec impatience et anxiété que l'ouverture des Chambres permit à la représentation nationale de discuter les législatures locales et de rejeter complètement le projet de Confédération, si ces législatures étaient mauvaises; néanmoins il ne se faisait pas illusion, et il entrevoyait avec douleur que ses mandataires, maîtres de ses destinées, allait le sacrifier à l'avidité et à l'ambition des ministres.

Dans le même temps, le projet de Confédération de la convention de Québec recevait partout dans les provinces du Golfe la plus énergique opposition, et on n'élisait aux élections générales que des hommes fortement opposés au projet.

Sous le coup de cette unanime réprobation, le ministère crut devoir ajourner indéfiniment la session de 1866, décidé à faire jouer toutes ses batteries dans le bas du Fleuve et à remporter la victoire coûte que coûte.

(A Continuer.)

ENFIN !!

Le cri d'alarme que la presse libérale a jeté aux échos du monde politique, ce cri de la conscience, étouffée sous les imprécations et la gent ministérielle, retentit soudain aujourd'hui au milieu du camp même des fidèles. Le *Journal de Québec*, le soutien du gouvernement actuel, vient de dévoiler des faits qui prouvent que les ministres canadiens-français ont vendu notre nationalité et notre religion pour les lentilles du pouvoir. L'accusation est directe, positive et accablante. Le *Journal* dénonce ouvertement l'infamie de nos ministres.

Au prochain numéro pour les détails.

Le cable Telegraphique.

Le mois qui vient de s'écouler a vu s'accomplir la plus grande merveille céleste du génie de l'homme. Le cable télégraphique et transatlantique a été posé avec succès, et aujourd'hui l'Ancien et le

Nouveau-Monde causent tête à tête comme deux voisins d'un bord à l'autre de la même rue.

Que sont, auprès de cette sublime application des découvertes de la science, que sont les merveilles tant vantées de la civilisation ancienne et moderne? Que sont les pyramides? le Colisée? Qu'est-ce que St. Pierre de Rome et St. Paul de Londres? Qu'est-ce que notre merveilleux pont tubulaire? Quand on compare tout cela à l'étau-cable qui porte d'un monde à l'autre et sous les abîmes des mers, la pensée de l'homme créé à l'image de Dieu, aujourd'hui bien véritablement, le roi de la terre; puisqu'il a asservi les éléments de la nature et en fait les dociles instruments de son génie.

Qui maintenant niera le progrès?

Le bill dangereux de M. Cauchon, qui menait à l'anéantissement de nos institutions municipales, n'a pas subi les transformations qui le rendent maintenant si méconnaissable, sans un travail ardent et empressé de la part de quelques députés.

M. M. Thibaudeau et Alleyne ont véritablement représenté Québec en cette occasion, et ont contribué largement à débarrasser cette loi de ses clauses les plus monstrueuses. Le premier de ces Messieurs surtout, a porté dans ce travail d'opposition à des dispositifs qui étaient un attentat aux libertés des citoyens de Québec, toute l'influence considérable que lui donnent son indépendance, son immense fortune, et sa réputation de gentilhomme. Il a rendu là des services que les citoyens savent apprécier à l'heure qu'il est et qui ne seront pas oubliés. Il n'est pas donné à toutes les divisions électorales de ce district, d'être représentées en parlement par des hommes de cette haute intégrité, qui sont comme l'honneur même d'une nationalité.

L'Électeur publiera dans le prochain numéro, le commencement d'un roman intitulé *Une Demoiselle à marier*.

Les lecteurs qui se sont plu à la lecture d'un *Beau brin de fille* et du *Cadavre* trouveront, dans ce roman un intérêt aussi émouvant.

LA TAXE SPECIALE.

Les citoyens apprendront sans doute avec plaisir qu'il y a tout lieu d'espérer que le réglemeut qui impose sommairement et arbitrairement des taxes ruineuses sur les professions, les métiers et toutes les industries honnêtes et nécessaires, sera déclarée nulle par le Recorder.

Voici à quelle occasion et comment l'affaire a été portée devant le tribunal compétent.

Les Messieurs de la longue robe, ayant été taxés à vingt piastres chaque, comme